

Rapport

de la commission *ad hoc* du Conseil
Général sur la politique culturelle de la
Ville de Sierre

mai 2016

Membres de la commission :

Jérémy Savioz

Noé Zufferey

Svetlana Banjanac

Alexandre Duc

Julien Kaeser

Danaëlle Savioz

Roger Matter

Raymonde Pont

Sandra Renggli

Table des matières

I.	Genèse de la commission	2
II.	Mandat de la commission	2
III.	Axe de travail	2
IV.	Le TLH (Théâtre Les Halles).....	3
	a. Historique.....	3
	b. «Théâtre de Création» et questions soulevées.....	3
	c. Les « Temps Forts »	4
	d. Autres éléments.....	5
V.	Les festivals.....	5
VI.	Les sociétés locales.....	7
VII.	Quelques réflexions sur la culture sierroise.....	7
VIII.	Conclusions.....	9

Annexes sous format numérique :

- Questions à Rachel Pralong
- Questions à Olivier Salamin
- Questions à Alexandre Doublet
- TLH : Démocratisons les plateaux
- Questions à Pascale Rey
- Questions à Silvio Caldelari
- Questions à Christophe Zwissig
- Questions à Jacques Cordonier

I. Genèse de la commission

Suite aux interpellations récurrentes du plénum relatives aux festivals sierrois et au TLH (Théâtre Les Halles), le bureau a décidé de mettre sur pied une commission *ad hoc* de la culture, en vertu de l'art. 18 du Règlement du Conseil Général. Cette initiative fait suite à une première commission portant sur le même thème durant la législature 2009-2012. Quatre postulats en étaient ressortis mais le législatif ne s'est pas montré pleinement satisfait des réponses obtenues par la municipalité, ni par l'orientation culturelle sierroise. Il désirait donc obtenir des clarifications quant aux choix de la politique culturelle. Née de cette volonté, un groupe de conseillers généraux s'est rencontré durant l'été 2015 et une commission *ad hoc* composée de quatre PDC, trois PLR et deux AdG fut créée en octobre 2015.

II. Mandat de la commission

Un document comportant trente questions nous a été remis en date du 15 octobre 2015, accompagné du mandat suivant :

- Examiner le document fourni et répondre aux différentes questions
- Définir les objectifs pour les 4 prochaines années
- Définir et examiner les points d'améliorations possibles
- Définir la faisabilité des festivals du point de vue financier
- Définir l'orientation que doit prendre le THL : « création » – « représentation » ou les deux

Il nous semble toutefois nécessaire d'adapter certains termes de ce mandat et d'y apporter quelques précisions. Ainsi, le but d'une commission du Conseil Général n'est pas de « définir » mais d'examiner, d'évaluer et de proposer des pistes. De plus, la faisabilité financière des manifestations culturelles relève plutôt de la compétence de la CoGest que de la nôtre. Nous avons ainsi décidé de nous concentrer sur les aspects culturels. Enfin, la question des subsides accordés aux sociétés locales a aussi été abordée.

III. Axe de travail

La commission a décidé de travailler à l'aide de questionnaires envoyés à plusieurs personnalités-clés de la vie culturelle sierroise et régionale, sept au total. En outre plusieurs personnes furent rencontrées personnellement : François Genoud, Olivier Salamin, Laetitia Massy, Rachel Pralong, Alexandre Doublet et Jacques Cordonier (chef du service cantonal de la culture). Au total, la commission s'est réunie à 10 reprises (entretiens compris) pour discuter des thématiques susmentionnées et pour élaborer ce rapport. Elle a aussi pris connaissance de divers documents : le rapport de la commission de la culture de 2010, les

audits réalisés sur le Théâtre Les Halles (2010) et sur le Sierre Blues Festival (2015) ainsi que le document «Démocratisons les plateaux» d'Alexandre Doublet, présentant le nouveau concept de programmation du TLH. Nous avons aussi eu accès aux bilans financiers des trois fanfares de la commune de Sierre.

IV. Le TLH (Théâtre Les Halles)

a) Historique

Pour retracer l'histoire du TLH, il faut remonter au milieu des années 80, à la fermeture de l'entreprise de constructions métalliques Berclaz-Métraiiller SA. À partir de 1995, une troupe de théâtre amateurs («Atout», Association Théâtre pour tous) investit les locaux désaffectés et commence à y proposer des spectacles. Dès 1998, avec le soutien de la ville de Sierre qui rachète et transforme les locaux, l'association se développe et commence à travailler en partie de manière professionnelle. Avec les années pourtant, des problèmes liés à la gestion et au fonctionnement du site apparaissent et un audit est réalisé en 2010 pour proposer des solutions. L'année suivante, la municipalité décide de prendre entièrement en charge la gestion du lieu, rebaptisé «TLH», et engage Alexandre Doublet et Denis Maillefer comme co-directeurs. En début d'année 2015, après quatre années d'activités, tous deux annoncent leur départ. Après réflexion, Alexandre Doublet décide finalement d'assumer seul la direction du théâtre, poste qu'il occupe à 80% depuis le 1er janvier 2016.

b) «Théâtre de Création» et questions soulevées

La culture est un des rares domaines pour lesquels la législation ne prescrit aucune contrainte aux communes : celles-ci sont entièrement libres dans leurs choix de programmation. Or, un choix est toujours subjectif et donc sujet à critiques, surtout dans le milieu des arts qui, d'un point de vue strictement financier, coûte toujours davantage que ce qu'il ne rapporte. Au fil des ans, l'orientation culturelle du TLH, décidée par ses deux directeurs et aujourd'hui par Alexandre Doublet, a pu soulever des questionnements. Il a parfois été reproché au TLH de proposer une programmation trop orientée vers les arts contemporains et s'adressant donc à un public restreint d'initiés. L'appellation «Théâtre de Création», mal comprise, renforçait ce sentiment auprès de la population et alimentait l'idée selon laquelle le TLH ne proposait que des pièces modernes créées sur place. La commission a constaté qu'il s'agissait-là d'un malentendu, résultant d'un problème de communication.

Au cours des années passées, le TLH s'est efforcé d'élaborer une offre pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, cirque, lectures, etc.) adaptée à tous les publics et à toutes les tranches d'âge. Il est cependant vrai que les comédies connues du grand public y sont rares. L'absence de pièces dites «populaires» est un choix qui peut être critiqué, mais qui répond précisément à la volonté exprimée par le TLH de ne pas être un théâtre de boulevard. La

scène culturelle valaisanne, qui doit être vue comme un ensemble en réseau, propose déjà de nombreuses offres de ce type (le Baladin à Savièse, le Martolet à St-Maurice, le Crochetan Monthey). Le TLH propose ainsi une offre différente, certes moins connue mais complémentaire aux autres offres.

Au TLH, la «création» en tant que telle n'existe pas (le centre n'a tout simplement pas les moyens d'avoir sa propre troupe et de produire des œuvres) et l'appellation «Théâtre de Création» est trompeuse. Il convient de parler de co-productions, c'est-à-dire de collaborations qui permettent à un artiste ou à une troupe d'utiliser le TLH pour présenter une pièce pour la première fois (et éventuellement la créer sur place). Le TLH lance des appels à projet pour attirer des «créations», mais ne crée pas lui-même. Ainsi, entre janvier 2011 et juin 2016, il y a eu 54 spectacles coproduits (sur 120 programmés).

c) Les «Temps Forts»

Sensibles aux différentes questions soulevées, la direction du TLH a réfléchi à des pistes pour améliorer son offre. Après avoir fait le bilan des années passées et pris en compte les critiques émises, elle a décidé de repenser en profondeur le concept de sa programmation. Ainsi, dès la saison 2016-2017, un nouveau concept de «Temps Forts» sera mis en place pour une durée de quatre ans au minimum. Il s'agira de mettre sur pied dix événements par année (de septembre à juin), d'une durée de deux semaines chacun, mélangeant différents types d'offres culturelles : spectacles déjà connus (et reconnus), spectacles émergents (avec une attention particulière portée aux œuvres valaisannes), accueil d'une société locale (ne payant pas de frais de location et se répartissant la billetterie), rencontres et discussions, expositions temporaires, etc. Avalisé par le Conseil Municipal et par ThéâtrePro, ce projet recevra des soutiens financiers de la part de divers fonds (Pourcent culturel de Migros, Pro Helvetia, Etat du Valais, etc.). Selon le souhait du directeur, il s'agit donc de condenser plusieurs formes d'arts pour faire du TLH un lieu de vie où artistes et spectateurs interagissent. Par ce nouveau concept, la direction entend repenser le «TLH» comme une marque, un concept unique se démarquant des autres lieux culturels valaisans. Ce concept se veut aussi représentatif de la ville de Sierre et de la manière qu'elle a toujours eu de «faire de la culture», à partir de groupes d'amis, réseaux de connaissances, etc.

La commission de la culture est séduite par ce nouveau concept et apprécie particulièrement la place de choix proposée aux artistes valaisans et aux sociétés locales. Il s'agit pour nous d'un élément essentiel pour que les habitants de la ville se réapproprient Les Halles et pour que le «génie sierrois» retrouve un lieu où s'exprimer. La réussite de ce projet passe toutefois par la garantie d'une certaine stabilité financière. Conscients que l'équipe du TLH a effectué un important travail et qu'elle mérite la confiance de la commune, **nous demandons que la municipalité garantisse au TLH un budget inchangé pour les 4 prochaines années, soit 1'050'000.- CHF par an jusqu'en 2019/2020 et qu'elle s'engage à ne**

pas amender ce montant à la baisse durant cette période. Un bilan sera ensuite dressé (à travers un audit, ou à convenir) pour reconduire ou non le projet des «Temps Forts».

d) Autres éléments

La volonté de la ville de posséder un théâtre communal ne doit pas se résumer à une simple décision prise mais doit s'accompagner de mesures concrètes. La municipalité et l'ensemble de ses services doivent participer pleinement à la promotion du TLH. La commission a relevé plusieurs points à ce sujet. Tout d'abord, la signalétique menant au TLH est lacunaire. En particulier, il nous semble aberrant qu'aucun accès piéton ne soit aménagé depuis le centre-ville. Actuellement, l'accès le plus rapide pour un spectateur souhaitant se rendre au TLH depuis la gare passe par le parking de Sierre-Energie SA et la voie ferrée des usines de Chippis. **Nous demandons que la municipalité mette rapidement en place un itinéraire pédestre sécurisé et bien indiqué entre la gare et le TLH. Ces mesures nous paraissent urgentes et ne doivent pas attendre la fin du chantier de la nouvelle école de commerce et de culture générale.**

Une meilleure desserte par les transports publics favoriserait aussi l'accès au TLH. Nous sommes toutefois conscients qu'il est difficile de modifier le parcours des bus sierrois et **une alternative intéressante serait de rebaptiser l'arrêt de bus de plus proche («Devin» ou «Itagne») en «Théâtre Les Halles».** Cette mesure n'aura sans doute pas un énorme impact sur l'affluence du TLH, mais elle contribuera à améliorer sa visibilité. Il s'agit aussi d'une mesure symbolique et peu coûteuse montrant l'attachement de la ville pour son théâtre.

Enfin, il semble évident que des problèmes structurels ont malmené le bon fonctionnement du TLH ces dernières années. La charge de travail qui incombe à la direction et à chaque employé est conséquente, face aux ressources limitées à disposition. L'ampleur du mandat du directeur a d'ailleurs surpris les membres de la commission. Le choix des deux co-directeurs d'origine de démissionner, en début d'année 2015, n'était pas étranger à ces problèmes. Aussi, nous invitons la municipalité à prendre conscience de ces difficultés et à s'assurer de mettre en place un environnement de travail sain et durable au sein du TLH.

V. Les festivals

Si l'on se réfère au questionnaire reçu du bureau dans le cadre de notre mandat, le souci rencontré par le législatif vis-à-vis des festivals est de savoir si les critères actuels de répartition des subsides sont judicieux et de connaître les retombées de ces festivals aussi bien pour la population sierroise que pour la visibilité de la ville.

Nous avons pris connaissance de ces critères : critères culturels (adéquation avec la politique culturelle de la ville, création, originalité, présence sur l'année, intervenants régionaux) et critères de gestion (organisation, communication, image, finances, retombées économiques,

fréquentation, synergies, etc.). Toutefois nous avons de la peine à comprendre comment ces critères sont appliqués concrètement. La commission pense que le Conseil Municipal devrait mieux communiquer sur ses choix et sur ce qui les a motivés.

La commission ne remet pas en cause les différentes subventions allouées aux festivals par la municipalité, car tant le Sierre Blues Festival (avec ses modules Blues en Ville et Funny Blues) que Plume & Pellicule et ses projections très bon marché et le dynamisme du Week-end au Bord de l'Eau amènent un réel plus à la vie culturelle sierroise. Néanmoins, des efforts peuvent être fournis par les organisateurs. Nous pensons que DreamAgo devrait renforcer son ancrage local et promouvoir plus de cinéastes et artistes valaisans et suisses, devenant ainsi un tremplin pour les créations régionales. La programmation 2016 nous a permis de constater que c'était le cas, et nous nous en réjouissons. Mme Pascale Rey, directrice artistique du festival Plume & Pellicule, semble toutefois regretter une programmation moins «exotique» que par le passé, conséquence d'une baisse des subventions de la part des communes de Sierre et Montana et de la Loterie Romande. Nous pensons toutefois que, sans négliger la scène internationale, renforcer la programmation locale de Plume & Pellicule nous semble la voie la plus adéquate pour accroître l'intérêt et l'attachement des sierrois pour ce festival. En ce qui concerne le Sierre Blues Festival, la commission s'est questionnée sur la gestion de billetterie tant du point de vue des tarifs pratiqués (la politique de prix est un élément déterminant dans le succès d'une manifestation) que du nombre d'invitations offertes en contre-prestations. Lors de l'édition 2015, 1800 billets seulement ont été vendus sur un total de 3300 environ. Le Week-End au Bord de l'Eau semble quant à lui avoir trouvé son public, tant au sein de la population sierroise qu'au-delà de nos frontières. Il a d'ailleurs été récemment primé par le journal anglais The Guardian pour l'originalité de son concept et de son cadre et la commission l'en félicite.

La commission s'est posé la question de savoir s'il ne serait pas plus confortable pour ces festivals que la ville établisse des subsides pluriannuels, afin de leur permettre d'anticiper sur la programmation. L'idée a finalement été rejetée car elle présente un risque pour les finances communales et pourrait prêter le soutien à de nouvelles manifestations naissantes. **La commission pense néanmoins qu'il serait bon d'établir une répartition des subsides constante d'année en année.** Nous avons l'impression d'assister depuis quelques temps à une «foire aux dons» peu claire, avec des montants qui varient presque annuellement. Par contre, une enveloppe annexe pourrait être prévue, que les acteurs culturels (organisateur de festivals mais aussi sociétés locales) solliciteraient dans des cas exceptionnels (anniversaires ou autres événements particuliers).

VI. Sociétés locales

La commission a été surprise de la disparité des montants alloués aux différentes sociétés locales. Là encore, nous avons pris connaissance des critères d'attribution mais peinons à comprendre leur application concrète. Par rapport à certains de ces critères (formation et animation), il nous semble que les sociétés qui forment le plus de jeunes ou qui participent le plus à l'animation de la ville ne sont pas toujours celles qui reçoivent le plus de soutiens de la ville. D'autres critères pourraient être pris en compte, comme l'analyse des fonds propres de chaque société (réserves) et donc de leurs besoins réels. **Nous demandons à la municipalité d'expliquer la disparité des montants octroyés et de nous renseigner sur la manière dont les critères d'attribution sont appliqués.**

VII. Quelques réflexions sur la culture sierroise

Au terme de nos entretiens et de nos discussions, nous sommes convaincus que la culture est un élément essentiel au tissu social d'une ville, d'une région. La culture unit la population; elle invite à la découverte et à l'échange et elle est en même temps le fruit de ces rencontres. Comme le dit Jacques Cordonier, qui insiste sur la notion de «vivre-ensemble» : «Comme la recherche scientifique est nécessaire pour le développement technologique, l'art et la culture le sont pour le développement social». Son but n'est pas uniquement de «plaire» mais aussi d'interpeller, voire de dérouter : «l'art et la culture c'est d'abord, pour une société et pour ses membres, un aiguillon, une manière de se remettre en question». La culture doit aussi favoriser l'image, le rayonnement et l'attractivité d'une ville. Pour cela, nous nous devons d'exiger une qualité tant artistique que managériale des projets.

L'impression globale de la commission est que Sierre est nostalgique d'une certaine façon de «faire de la culture». La plupart des événements culturels sierrois aujourd'hui disparus reposaient sur des initiatives de petits «groupes de copains» motivés et bénévoles, comme les Compagnons des Arts ou la Jeune Chambre Économique: Les 24 Heures de la Trottinette, la Sympaboum, la Fête de la Jeunesse, le festival de la Bande Dessinée, le Feu au Lac, le Sismics, etc. Certains de ces événements, victimes de leur succès et forcés de se professionnaliser, n'ont pas survécu à ce cap qui impliquait une gestion complexe et une participation financière accrue de la part de la commune. On rencontre aujourd'hui des problèmes un peu similaires avec le festival Plume & Pellicule de DreamAgo (qui salarie à présent deux personnes après sept années de bénévolat) ou encore le TLH. En parallèle, nous remarquons avec inquiétude que des institutions comme Vinea ou la Braderie de la Sainte Catherine sont en danger.

Cette nostalgie est renforcée par le fait qu'il y avait un véritable lien affectif entre les sierrois et ces manifestations. Qui n'a pas exprimé un profond regret lorsque la Bande Dessinée a

disparu ? On remarque donc que l'enjeu, aujourd'hui, est de renouer cet attachement entre les habitants de la ville et les offres culturelles proposées. Selon Jacques Cordonier, on peine à s'identifier (et donc à se lier d'affection) aux nouvelles offres où sont moins impliqués les «groupes de copains» que les autorités locales. Le TLH et sa municipalisation en 2011 souffre probablement d'une image moins conviviale et familiale qu'à l'époque d'Atout Les Halles, quand bien même sa gestion est aujourd'hui beaucoup plus saine.

Selon Jacques Cordonier, le problème de Sierre est peut-être de s'essouffler trop rapidement, de ne pas chercher à pérenniser cet attachement. Il faut donner du temps aux nouvelles offres culturelles et ne pas changer de cap trop souvent ou trop brutalement. Une initiative prend du temps à être mise en place et à être intégrée par la population. Ainsi, avec la place accrue qu'il va réserver aux sociétés locales dès l'automne 2016, le TLH peut véritablement se réinscrire dans cette manière populaire et conviviale de faire de la culture à Sierre.

De manière générale, nous constatons aussi que la population est peut-être consciente de la diversité de l'offre culturelle à Sierre, sans doute par manque d'information. Dans le domaine des arts scéniques et visuels par exemple, l'ECAV, le festival Plume & Pellicule et TLH ont un rayonnement qui dépasse les frontières de notre canton. Paradoxalement, peu de sierrois connaissent vraiment ces institutions. De plus, la plupart ignorent l'existence d'organismes comme Artsonic, Arkaös, La Main Verte, les rencontres Orient-Occident, le festival Rilke, l'Association Art et Musique, etc. Rachel Pralong nous a rappelé que Sierre disposait toujours d'un vaste tissu associatif, riche d'idées et d'initiatives. Le «génie sierrois» est loin d'avoir disparu, encore faut-il en prendre conscience. Pour cela, un important travail de communication et de sensibilisation doit être entrepris. L'affichage des offres culturelles sur le territoire de la commune doit être étoffé. De plus, **nous suggérons l'élaboration d'une brochure (annuelle ou bisannuelle) présentant l'ensemble des offres artistiques et culturelles de la ville.** Ce dépliant pourrait être distribué à grande échelle et inséré dans le magazine tous-ménages «Info Sierre».

Enfin, une meilleure implication et collaboration entre tous les dicastères serait souhaitable. Un événement culturel nécessite un financement, une préparation en amont, une campagne promotionnelle, des infrastructures à disposition, des transports, des forces de sécurité, des services de nettoyage, etc. Son succès dépasse donc largement les frontières du seul service de la culture.

VIII. Conclusions

Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du Conseil Général, la commission s'est réunie à 10 reprises pour des séances et des rencontres avec des personnalités liées au domaine de la culture à Sierre. La commission tient à remercier Jacques Cordonier, chef de service de la culture de l'Etat du Valais, Olivier Salamin, Conseiller municipal en charge du dicastère, Rachel Pralong, cheffe du service, Alexandre Doublet, directeur du TLH, Pascale Rey, Silvio Caldelari et Christophe Zwissig, responsables des festivals, pour leur disponibilité et les précisions qu'ils nous ont apportées.

La commission a pris la décision de ne pas soumettre de postulat au Conseil Municipal, mais un ensemble de recommandations au nombre de six.

Concernant le TLH, nous demandons :

1) que la municipalité garantisse au TLH un budget inchangé pour les 4 prochaines années, soit 1'050'000.- CHF par an jusqu'en 2019/2020 et qu'elle s'engage à ne pas amender ce montant à la baisse durant cette période. Un bilan sera ensuite dressé (à travers un audit, ou à convenir) pour reconduire ou non le projet des «Temps Forts».

2) que la municipalité mette rapidement en place un itinéraire pédestre sécurisé et bien indiqué entre la gare et le TLH. Ces mesures nous paraissent urgentes et ne doivent pas attendre la fin du chantier de la nouvelle école de commerce et de culture générale.

3) que soit rebaptisé l'un des arrêts de bus les plus proches («Devin» ou «Itagne») au nom de «Théâtre Les Halles».

Concernant les festivals, nous demandons :

4) à la municipalité d'établir et de maintenir une répartition des subsides constante d'année en année. Une enveloppe annexe pourrait être sollicitée à titre exceptionnel, comme dans le cas d'anniversaires.

Nous recommandons aussi aux festivals de ne jamais perdre de vue les attentes de la population locale et d'inclure dans leurs manifestations des artistes locaux ainsi qu'une dimension festive et populaire à laquelle le public sierrois est attaché.

Concernant les sociétés locales, nous demandons :

5) à la municipalité d'expliquer la disparité des montants octroyés et de nous renseigner sur la manière dont les critères d'attribution sont appliqués.

Enfin, suite aux problèmes de communication relevés, nous invitons la municipalité, respectivement le service de la culture :

6) à élaborer une brochure (annuelle ou bisannuelle) présentant l'ensemble des offres artistiques et culturelles de la ville.

Enfin, nous estimons qu'une plus grande fréquentation de l'ensemble des offres culturelles sierroises par les membres du Conseil Municipal et du Conseil Général serait un signal encourageant pour tous les acteurs culturels de la ville.

Les membres de la commission *ad hoc*, à l'unanimité, proposent au Conseil général l'acceptation de ce rapport.

Le Président

Jérémy Savioz



Le Rapporteur

Sandra Renggli-Hitter

